

C.D.A.S.

COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

LE DROIT A L'ACTION SOCIALE POUR TOUS LES AGENTS TERRITORIAUX.

Détail des prestations concernant le Comité Départemental d'Action Sociale.

TOUTES LES AIDES C.D.A.S. SONT CUMULABLES AVEC LES AIDES C.N.A.S.

Secours Exceptionnel

De 152 euros à 610 euros

Lorsqu'un adhérent se trouve dans une situation financière particulièrement grave, le CDAS peut décider de lui verser une aide. L'obtention d'un secours n'est jamais automatique. Les responsables du CDAS décident de verser une aide, après étude de la situation en fonction des éléments qui sont communiqués dans le dossier établi par l'adhérent

Chèque-Déjeuner

30 chèques de 3 euros

30 chèques d'une valeur de 3 euros sont accordés par an à chaque adhérent avec une participation de 50 % du CDAS.

Participation de l'agent = 45 euros

Participation du C.D.A.S.= 45 euros

Valeur remise à l'agent : 90 euros

Billets de cinéma

A Tarif Réduit

15 billets de cinéma à tarif réduit sont proposés par an et par adhérent pour les salles de :

BERGERAC « CYRANO » - LE BUISSON DE CADOUIN « LE LUX » - EXCIDEUIL CINE PASSION - EYMET CINE PASSION - MONTIGNAC « LE VOX » - MONTPON- MENESTEROL « LE LASCAUX" - MUSSIDAN « NOTRE DAME » - NONTRON « LOUIS DELLUC » - PERIGUEUX « CAP CINEMA » - RIBERAC « MAX LINDER » - LA ROCHE CHALAIS « LE CLUB » - ST ASTIER « LA FABRIQUE » - ST AULAYE - SARLAT LA CANEDA « LE REX » - TERRASSON « ROC » - THIVIERS - VILLEFRANCHE DU PERIGORD CINE PASSION.

La participation du C.D.A.S. est de 1,5 euros sur chaque billet cinéma.

Cadeau de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le C.D.A.S. transmet à chaque adhérent un colis de Noël. Une enquête est réalisée pour permettre à chaque adhérent au moment des fêtes de fin d'année d'avoir le choix entre le COLIS DE NOËL ou un chèque KADEOS.

Billetterie Spectacles

Tarifs préférentiels sur présentation de la carte d'adhérent CNAS :

A « l'Odyssée » Périgueux

Centre Culturel « l'Agora » de Boulazac

Centre Culturel de Ribérac

Salle de spectacle du PALIO à Boulazac

Loisirs

AQUACAP : 10 billets / an / adhérent au prix de 1.50 € AU LIEU DE 4.50 €

OVIVE : 10 billets / an / adhérent au prix de 3.50 € AU LIEU DE 5 €

POUR LES ENFANTS :

Vacances 30 €/ enfants / an

« Participation aux dépenses de vacances des enfants »

Conditions :

Aide accordée aux enfants des adhérents jusqu'à 18 ans quel que soit le revenu.

Limitée à un séjour dans l'année, de 4 jours consécutifs ou 3 jours dans le cadre des stages, elle est attribuée dans les centres suivants et sur présentation d'une attestation de séjour (avec cachet de l'organisme) ou facture :

« Village de vacances ; Location meublée ; Gîte ; Colonie de vacances ; Hôtel ; Stage linguistique scolaire ou hors scolaire ; Stage moniteur ; Camping homologué , Classe de découverte , Centre de loisirs (5 jours même non consécutifs).

Cette prestation est attribuée pour la location (exclusion des frais annexes tel que le transport, les frais de séjour).

Les enfants doivent être ceux de l'adhérent ou ceux élevés dans le foyer de l'adhérent.

CETTE AIDE SE CUMULE AVEC CELLE DU CNAS

Rentrée Scolaire 40 €/ enfants

Du CP au CM2

Montant de 40 euros pour tous.

Les enfants pris en compte sont ceux à charge de l'adhérent (pour les enfants d'agents séparés, il faudra joindre une attestation de domicile).

Rappel : le CNAS attribue une aide études à partir de la sixième et jusqu'à 26 ans pour les études supérieures.